



Absence de réponse de la préfecture de Bobigny

Par **tatwine**, le **04/12/2013** à **13:52**

Bonjour,rnrnJe vous remercie d'avance pour votre aide.rnVoilà ma situation. Je suis de nationalité algérienne, arrivée en France en 2010, je suis titulaire d'un titre de séjour étudiant qui a expiré en 2011. Mon mari (on s'est marié avant mon arrivée en France) est résident en France depuis 2003. Il a une carte de séjour résident (salarié). Je n'ai pas pu renouveler mon titre de séjour à cause de ma grossesse (pas de nouvelle inscription). Nous avons un enfant né en France en 2011. J'ai déposé une demande d'admission au séjour à Bobigny en aout 2012. Je n'ai reçu aucune réponse depuis, et à chacun de mes déplacements, on me répète que mon dossier est en cours de traitement (1 an et demi après le dépôt).rnA noter que j'ai déposé ma demande au regard de l'article 6 alinéa 5 des accords franco algérien, relatif à mes attaches familiales en France. Mon mari et moi remplissons toutes les conditions pour un regroupement familial (ressources, logement)rnMa question est la suivante : Qu'est ce que je peux faire pour au moins connaître la réponse de la préfecture, est-il judicieux de solliciter le TA pour absence de réponse ?rnrnBonne journée,

Par **mel730**, le **04/12/2013** à **17:46**

Bonsoir tatwine rndossier est en cours de traitement sa fait 1ans et demi rnc'est trop!a Bobigny ils trop de monde qui attend moi je connais beaucoup gens jusqu'à maintenant ils en pas eue de réponse!rnmoi j'ai déposé sur paris préfecture morillons pour (ressortissant algérien) sa fait 7mois j attend toujours!rnsvp une question:pour attaches familiales en France a part votre mari vous avez frère et sœur c'est pour voir para pore a mon dossier merci!rnrncordialement

Par **tatwine**, le **05/12/2013** à **09:51**

Bonjour Mel,
Non je n'ai que mon mari et ma fille de 3 ans. Oui c'est vrai que c'est très long à bobigny mais 1 an et demi c'est plus une question de délai, je crois que des fois ils n'envoient même pas de réponse, j'ai bien peur que ça soit un refus implicite. Même si je sais que la loi interdit à la prefecture de séparer des membres d'une même famille mais avec bobigny tout est possible, la preuve ils sont tout le temps corrigé par le tribuna administratif.

Par **mel730**, le **05/12/2013** à **10:19**

Bonjour tatwine,
Oui vous avez raison, moi aussi j'ai un dossier encours au TArnla semaine passé j'ai appelé la préfecture ils mon dit :rnsi vous aurez pas la réponse dit si 1ans ils faut refaire la demande, j'ai peur walah l attend mon angoisse!
rnrnrnrabi yefarj alina

Par **tatwine**, le **05/12/2013** à **12:06**

nchallah,
Vous avez fait un recours au TA après avoir eu une réponse de la prefecture ?

Par **mel730**, le **05/12/2013** à **12:50**

RE Bonjour tatwinernje vais vous raconter mon parcours!!!
nsa fait 3ans 2011 en a envoyé une lettre recommandé a la préfecture pour demandé régularisation ,après 4mois rnen a rien reçu? en a pris un avocat pour faire un recours TA le 20 /06/2011rn13/03/2013 en a eu un rejet du "TA" le motif en c'est pas présenté a la préfecture!Transmission du dossier à la juridiction d'Appel 18/04/2013rnen et partir a la préfecture le 15/05/2013 en a déposé un dossier régularisation sa fait bientôt 7mois en attend ,c'est pas fini.....!!!!!!

Par **tatwine**, le **05/12/2013** à **13:12**

Re bonjour, je comprends. Le motif du rejet du TA, c'était parce que vous n'avez pas déposé de dossier à la prefecture, c'est bien ça ? vous avez juste envoyé une lettre.
rnrnVotre mari est en situation régulière ?

Par **mel730**, le **05/12/2013** à **14:34**

RE Bonjour tatwine,
rnrnpour moi et mon mari a les poque c'était difficile pour se présenté a la préfecture ,en a vêt pas un dossier solide , et pour mois javé que 3ans de présence en France ,c'est après la nouvelle circulaire de Manuel Valls en eu le courage d'aller a la

préfecture!!
Et vous avez pas remarqué après la circulaire ils y beaucoup de monde au préfecture et des dossier énorme qui attend, avant s'était dur!!!

Par **mel730**, le **06/12/2013 à 13:49**

RE tatwine
c'est bon!!!

Par **océan77**, le **07/12/2013 à 15:12**

Bonjour tatwin
Je doute fort que vous avez fait l'objet d'un rejet implicite
Moi je connais bien la préfecture de Bobigny
Ce que je vous conseille c'est d'envoyer un mail à la préfecture et je suis quasi certaine il vont vous répondre
Ta situation me rappelle celle de mon mari à l'époque avant sa régularisation durant un an il lui disait que son dossier est en cours d'instruction
C'est dur et puis les attaches familiales l'article 6 de l'accord algérien ils l'appliquent pour ceux qui ont la carte VPF et encore moi je suis dans cette situation et j'ai toujours pas de réponse et pourtant je remplis plus que les critères demandés
Tiens moi au courant
Pour toi Mel courage et patience
Cdlt

Par **tatwine**, le **08/12/2013 à 20:13**

Bonjour ocean77,
Depuis août 2012 j'ai envoyé au moins 5 mails le dernier en novembre et c'est tjrs la même réponse, dossier en cours d'instruction. L'article 6 des accords franco algérien t'explique justement qui peut bénéficier de plein droit de la carte vpf. Comment ça s'est passé pour ton mari, moi j'avais une carte étudiant. Merci d'avance

Par **océan77**, le **08/12/2013 à 21:23**

Bonjour tatwin
En fait toi et mon mari vous n'êtes pas dans le même cas de figure je m'explique mon mari est là depuis 2001 donc il a fait une demande par apport à ses 10 ans de présence en France, par contre ce qui est similaire dans vos cas c'est le rejet implicite, je me souviens pendant 10 mois à chaque fois qu'il se présente à la préfecture les guichetiers lui disent que le dossier est en cours d'instruction ce que je te conseille quand tu rédiges le mail tu leur demandes directement est-ce que ton dossier a fait l'objet du rejet implicite ils vont te répondre rapidement
Et puis dans ton cas tu demandes un regroupement familial sur place, je sais que la loi le stipule de plein droit pour les algériens ayant une carte de séjour VPF et pas salarié
Sinon ton mari a une carte d'un an ou de 10 ans ??
Moi ça fait 6 ans et demi que je suis là, j'ai deux enfants scolarisés, mon mari est régularisé et ça fait pratiquement 6 mois que j'ai déposé à Bobigny et toujours pas de réponse et je te cache pas je crains que c'est le rejet implicite et pourtant je remplis plus que les conditions demandées, va comprendre comme quoi
Déplace-toi à la préfecture et tu leur demandes sur place car les guichetiers changent
Cdlt

Par **tatwine**, le **09/12/2013** à **09:50**

Bonjour océan77, rnMon mari a une carte salarié de 10 ans. Il n'a pas besoin de la carte vpf puisqu'il n'est pas en France pour raison familiales, il a fait toutes ses études universitaires en France puis un changement de statut de étudiant à salarié. Je suis allée à la préfecture plusieurs fois et c'est la même réponse que par mail. Mais finalement ton mari c'était un refus implicite ou bien un avis favorable?

Par **océan77**, le **09/12/2013** à **10:36**

Bonjour tatwine rnrnEn fait mon mari sa première demande été un rejet implicite, l'année d'après il a redéposé un autre dossier et il a été régularisé au bout de 2 mois et demi après le dépôt du dossier rnTu comprend la différence, quand c'est refusé implicitement tu n'aura jamais de réponse, c'est des dossiers classés sans suite rnPourquoi ta pas rédiger une lettre de rappel pour la préfecture ??rnC'est chiant quand il notifie pas le refus rnConcernant la carte de ton mari ça serai un atout pour toi si il avait une carte VPF car tu appui sur ce motif pour ta régularisation , il s'agit du respect de la vie privé et familiales selon l'accord franco algérien autrement dit ton mari a besoin de sa femme et son enfant a ses côté rnJe ne sais pas si je me suis pas exprimé mais voilà avec les préfecture c'est compliqué rnSi ta d'autres question n'hésite pas rnBon courage

Par **tatwine**, le **09/12/2013** à **10:51**

Merci pour les précision. Pour répondre à ta question, oui j'ai envoyé une lettre recommandée pour connaître l'issue donnée à mon dossier. Pour ce qui est de l'article 6 alinéa 5 des accords franco algérien, la carte vpf c'est ce qui est délivré à une personne qui bénéficie de cet article, peu importe le type carte de son conjoint, l'essentiel c'est que le conjoint soit en situation régulière. Voici le texte :rnLe certificat de résidence d'un an portant la mention « vie privée et familiale » est délivré de plein droit :rn5) au ressortissant algérien, qui n'entre pas dans les catégories précédentes ou dans celles qui ouvrent droit au regroupement familial, dont les liens personnels et familiaux en France sont tels que le refus d'autoriser son séjour porterait à son droit au respect de sa vie privée et familiale une atteinte disproportionnée au regard des motifs du refus ;rnrnComme tu peux le lire , on ne parle pas du type de carte du conjoint.

Par **océan77**, le **09/12/2013** à **12:56**

Rebonjour tatwine rnEn fait ce qui s'applique aux préfectures c'est une autre paire de manche, la plus part des régularisation dépendent du pouvoir discrétionnaire du préfet même quand il s'agit d'une loi et pas une circulairern1 an et demi ça parait beaucoup, sinon au tu songé de faire un recours ??rnCdlt

Par **tatwine**, le **09/12/2013 à 13:10**

Re Bonjour océan77
On a pas trop le choix. Je sais très bien que la formule "de plein droit" ne veut rien dire puisque tout dépend de l'interprétation et surtout des quotas. Mais c'est toujours important de déposer sa demande au regard d'un texte et de le préciser. Au fait, pour déposer un recours, il faut avoir une réponse motivée pour pouvoir la contester, or moi j'ai même pas de réponse. Pour être franche avec toi, je ne me fait pas d'illusion, je sais que mon dossier a été traité et qu'ils ont décidé de ne pas me répondre, ils font souvent ça pour ne pas fournir de motif et une Oqtf. Moi je me base sur le fait que je sois arrivée en France avec un visa D donc je suis éligible au regroupement sur place, après tout ça c'est de la théorie.

Par **océan77**, le **09/12/2013 à 13:47**

Rebonjour tatwine
Moi j'ai cru que t'avais un titre de séjour portant la mention "étudiant", hors que d'après ton message tu es rentrée avec un visas, franchement je comprend pas, si ton mari a fait un regroupement familial "dans les règles de l'art" en se présentant à la préfecture avec le dossier complet ressources, logements Etc et l'enquête est faite normalement Ben je comprend pas pourquoi tu n'as pas ta carte VPF???

Par **tatwine**, le **09/12/2013 à 16:23**

Pour avoir un titre de séjour "étudiant", il faut au préalable arriver en France avec un visa long séjour, visa D. ça c'est pour ta première question.
Pour ce qui est du regroupement, mon mari était étudiant en 2010 et moi j'avais mon premier titre de séjour, c'est une fois que mon titre a expiré que j'ai déposé ma demande (un peu tard à cause de ma grossesse). j'espère que c'est plus clair pour toi.

Par **océan77**, le **09/12/2013 à 17:03**

Ah d'accord la c'est plus clair
Au pire tu redépôt un autre dossier
Bon courage

Par **tatwine**, le **09/12/2013 à 17:25**

oui c'est une très bonne idée. Merci pour le conseil.
Je te souhaite bonne chance dans ta démarche

Par **océan77**, le **31/12/2013 à 14:23**

Bonjour a tous rnAujourd'hui j'ai reçu une convocation de la prefecture en m'invitant a venir avec cette dernière plus passeport et 4 photo d'identité rnJe précise que j'ai déposé le 14 juin donc ça fait 6 mois et demi à la prefecture de bobigny rnJ'ai pleurer en ouvrant la boîte au lettres , quand j'ai vu un courrier de la prefecture j'ai failli m'évanouir , hamdoulilah hamdoulilah rnBonne chance à tous le monde

Par **Momo68**, le **07/08/2014 à 18:21**

Bonjour moi cela fait 1 an et 3 mois que ça dure...j'ai toujours un certificat de Depot...je suis perdu je ne sais plus quoi faire?

Par **khaled93**, le **07/08/2014 à 23:16**

Bonjour a tous. Apres 18 mois d'attente a Bobigny j'ai reçu une convocation pour le 19 aout muni de passeport + 4 photos+ justificatif de domicile moins de 3 mois. D'apres vous c'est pour un recpisse? rnPour Momo, soit patient ils sont entrain d'etudier tous les dossier en retard a Bobigny. rnMerci .

Par **Momo68**, le **08/08/2014 à 09:06**

Merci mais pensez vous que la durée d'un dossier comme le mien(1an et 3mois) est synonyme d'accord?

Par **khaled93**, le **08/08/2014 à 09:41**

Bonjour momo. ,je pense que oui. Mais je te conseille d'envoyer une lettre recomander accuse de reception a la prefecture , ca peutaccelerer le traitement de ton dossier. C'est ce que j'ai fait moi.rnMais normalement ton dossier est accepter faut que tu attends une reponse de leurs part , moi j'ai attendu plus de 18 mois.rnCordialement

Par **Momo68**, le **08/08/2014 à 10:14**

Merci khaled pour ton soutien et information...je commençais a paniquer.

Par **panam**, le **08/08/2014 à 16:30**

Salut les amis moi aussi comme toi j attend 17 mois la mabrouk khalid

Par **panam**, le **30/09/2014 à 10:51**

Bjr les amis j ai rien reçu depuis mars 2013 ça m inquiete bcp

Par **mohamed93**, le **06/10/2014 à 12:03**

slt koi de 9 le amis

Par **panam**, le **06/10/2014 à 13:55**

Slt mohamed j ai envoyer la lettre au raincy et j attend

Par **panam**, le **06/10/2014 à 13:55**

Slt mohamed j ai envoyer la lettre au raincy et j attend

Par **mohamed93**, le **06/10/2014 à 20:20**

Et ds cb1 de temps tu reçois la reponse

Par **mohamed93**, le **09/10/2014 à 11:53**

Pa forcement

Par **panam**, le **09/10/2014 à 12:21**

A-t-on a vu mohamed

Par **mohamed93**, le **09/10/2014 à 17:11**

Ba tan q ta pa un visa dentrer alor t les donne just lacte de naissznce et le otre papier

Par **mohamed93**, le **11/10/2014 à 02:19**

alor ta fai koi panam

Par **panam**, le **11/10/2014 à 12:01**

J ai pas bien expliqué j ai reçu une lettre et dans 15 jour je dois envoyer une atestation de concordance de mon lieu de naissance parceque lieu de naissance sur passport déferant d acte naissance et m ont demander aussi les preuves 2013 2014

Par **mohamed93**, le **11/10/2014 à 14:26**

Alor ton dossier est accepté

Par **panam**, le **11/10/2014 à 14:37**

J espère inchalah

Par **mohamed93**, le **11/10/2014 à 22:50**

Sa c sur

Par **panam**, le **11/10/2014 à 22:56**

Pourkoi t'as pas envoyer une lettre dans 10 t aura réponse

Par **mohamed93**, le **11/10/2014 à 23:06**

Je depose un otre dossier

Par **mohamed93**, le **12/10/2014 à 15:48**

Di moi panam tu va envoyer le complement de dossier par poste ou tu le donne direct et apre

tu aura koi

Par **mohamed93**, le **13/10/2014** à **13:34**

Alor panam ?

Par **kaltoum**, le **08/11/2014** à **21:06**

Bsr moi ça fai 6 mois aucun réponse

Par **panam**, le **08/11/2014** à **22:57**

Il faut patience moi safi 19 j attent encoure

Par **fatboyslim**, le **17/02/2015** à **10:54**

koi de 9 les amis ; moi ce la fait 25 mois d'attente et toujours pas de reponse.

Par **mohamed93**, le **21/02/2015** à **01:59**

c tro

Par **ilahoucine**, le **14/03/2015** à **19:39**

Salam alikom, bonjour à tous , je suis de votre cas moi aussi , la ça fait 6 mois que j ai déposé une demande de titre de séjour à Bobigny et jusqu'au aujourd'hui toujours pas de réponse.
rnJuste une observation sur la feuille (attestation de dépôt) c est marqué en cas d'absence de réponse après 4 mois de dépôt votre demande est considéré comme refusé. Mais j'ai demandé à un conseillé juridique il m'a dit que ça c est une article de loi.et que en général les réponses en cas d'avis favorable ca prend de temps , c'est dans un délai de 6 mois à 1ans .
rnVoilà bonne chance a vous tous et merci d'avoir partagé vous expérience.

Par **Nanouchka54**, le **19/11/2016** à **01:32**

Bonjour,rnrnJe suis mariée en mai 2013 au Maroc avec un marocain résidant en France avec

une carte de 10 ans et je suis venue en août 2013 avec le visa étudiant. On a un enfant qui a 21 mois. J'ai déposé mon dossier à la sous préfecture pour vie privée et familiale, liens personnels et familiaux forts en France. Pensez-vous que n'aurai ma carte avec seulement 3 ans de présence sur le territoire français ? Mon mari et moi nous disposons de ressources stables et d'un logement convenable pour 3 personnes. Merci pour vos retours d'expérience ou vos avis.

Par **ASSAR SAYED AHMED**, le **22/04/2017** à **01:04**

Bonjour
Je suis Égyptien et j'ai déposé mon dossier à Bobigny ça fait actuellement 6 mois et demie en attendant la réponse, je suis en France ça fait 9 ans et j'ai déposé les preuves de ma présence sur le territoire français + 8 fiches de paie + contrat de travail à durée indéterminée + lien de parenté forte vivant en France, pensez-vous que j'irai des avantages pour avoir le titre de séjour ???

Par **Beha**, le **09/07/2017** à **18:30**

Bonjour, je suis aussi dans le même cas ça fait 9 mois toujours pas de réponse j'ai envoyé un mail il m'ont dit dossier en cours d'instruction. 9 mois d'attente. Est-ce que ce sera une bonne réponse